bulletin

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Sommaire

Ménagez vos ressources financières en utilisant celles de votre Bibliothèque
Les budgets de recherche des partis politiques
Déménagement de certains services de la Bibliothèque
Les ministres choisis hors du Parlement
Ouverture d'une session12
Maurice Pellerin
Notes de lecture16
Parutions récentes16

Comité de publication :

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Édifice Pamphile-Lemay

Duth -- O48 485

Québec, G1A 1A5

Gaston Deschênes, Jocelyn Saint-Pierre et

Yvon Thériault

Impression:

Service des impressions de l'Assemblée nationale

Abonnement:

Jacqueline Bouchard (643-2896)

Conception, photocomposition et montage:

Compélec inc.

Messagerie:

Service de distribution des documents parlementaires

Dépôt légal — 4^e trimestre 1985 Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0701-6808

Ménagez vos ressources financières... en utilisant celles de votre bibliothèque

Gaston Deschênes

L'auteur est chef de la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Aussitôt élus, les nouveaux parlementaires font face à la lourde tâche d'organiser leur bureau de circonscription et celui de Québec, de s'entourer d'un groupe restreint mais combien important de personnes aptes à les assister dans leurs fonctions.

Au cours des dernières décennies, les parlementaires ont obtenu des ressources accrues pour s'acquitter de leur mandat. Les dernières innovations à cet égard permettent d'accorder une allocation substantielle (environ 75 000\$) pour l'embauche d'attaché(e)s politiques et d'employé(e)s de soutien, à Québec et dans la circonscription. Cette allocation s'ajoute à celles qui, progressivement, depuis les années soixante, ont permis de louer un local et de l'équiper, de se déplacer vers Québec et d'v loger.

Cette gamme d'allocations nouvelles offertes aux parlementaires d'aujourd'hui a peut-être cependant relégué dans l'ombre les nombreux services que leurs prédécesseurs ont réclamés, obtenus, utilisés et finalement considérés comme des acquis.

Les services de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale sont du nombre. Depuis la fin des années soixante, jusqu'à la fin des années soixante-dix, la Bibliothèque a mis en place des équipes de travail formées de professionnel(le)s, de technicien-(ne)s et d'employé(e)s de soutien rompu(e)s aux méthodes de recherche et aux techniques de documentation. Pour des parlementaires soucieux, non seulement de leurs ressources humaines, financières et matérielles, mais aussi des ressources documentaires à leur disposition, il importe de connaître les services que ces équipes de travail peuvent fournir, ne serait-ce que pour répondre à la question suivante: estce que je paie pour faire exécuter des tâche que le personnel de l'Assemblée nationale peut exécuter avec autant de précision et d'efficacité, confidentiellement et gratuitement?

La référence

Plusieurs assimilent une bibliothèque à des étagères de volumes, poussiéreux autant que possible. Certes, il faut accepter de conserver des ouvrages qui servent peu souvent et exigent le plumeau; toutefois, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale ne se distingue plus par cet aspect mais plutôt par la gamme variée de services qu'elle offre aux parlementaires.

Au premier rang, se trouve l'équipe de référence, celle que les usagers identifient le plus au travail en bibliothèque puisque sa plus visible fonction consiste à repérer les documents que l'usager veut consulter ou emprunter. Le personnel de la référence fait cependant beaucoup plus. Le parlementaire qui veut se documenter sur un sujet donné peut se voir informé systématiquement des dernières parutions, volumes et articles de périodiques sur le sujet. Sur demande, on lui prêtera aussi la dernière livraison des périodiques spécialisés pertinents à son champ d'intérêt. Au besoin, on interrogera les nombreuses banques de données bibliographiques auxquelles la Bibliothèque a accès.



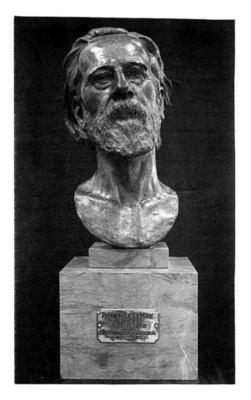
La recherche

Si un parlementaire veut aller au-delà des données brutes fournies par les bibliothécaires de référence, il peut s'adresser aux agents de la division de la recherche.

Veut-on une étude sur un sujet donné? La synthèse d'une masse de documentation? Un sommaire de quelques pages dans les 48 heures? Ou une étude plus développée dans trois ou quatre semaines? Une analyse des prises de position sur une auestion d'intérêt public? Le résumé des mémoires présentés devant une commission? Un dossier sur un organisme public? Des notes en vue de la préparation d'un discours? Ou un discours au complet? Et même une argumentation pour ou contre une politique donnée? La division de la recherche peut répondre à ces besoins discrètement et le résultat de son travail demeure la propriété exclusive du parlementaire-demandeur. Un article de la Loi sur l'accès à l'information vise directement ce genre de travaux.

Au cours des dernières années, la division de la recherche a préparé bon nombre d'études sur des sujets variés. Elle a notamment acquis une grande expérience sur tout sujet concernant le parlementarisme ainsi que les institutions politiques et l'administration publique. Elle peut mettre un agent de recherche au service d'une commission parlementaire, pour préparer la documentation, analyser les mémoires ou rédiger des rapports. Ses agents ont aussi travaillé assidûment à la réalisation des documents nécessaires au déroulement de plusieurs rencontres interparlementaires au Québec et à l'étranger.





Les services de documentation spécialisés

Alors que le travail de référence et celui des agents de la division de la recherche n'a pas de frontière quant aux sujets d'étude et à la forme des documents, d'autres équipes s'intéressent à certains documents en particulier ou mènent des recherches spécialisées.

Ainsi, depuis 1972, une équipe constitue des dossiers de coupures de journaux sur près de 400 sujets touchant l'activité culturelle, économique, sociale et politique du Québec (activités immobilières, adoption et familles d'accueil, aéroports, affaires culturelles, ambulance, zonage agricole...); depuis 1975, elle prépare des dossiers nominatifs sur les activités des députés de l'Assemblée nationale.

Chaque jour, les services de recherche des groupes parlementaires reçoivent un dossier de presse à caractère général; périodiquement, chacun des parlementaires reçoit les articles le concernant (dossiers nominatifs) et peut demander qu'on lui achemine régulièrement des coupures sur un suiet déterminé.

Une autre équipe prépare l'index du Journal des débats et divers autres index donnant accès à la monumentale collection des débats parlementaires publiés depuis 1963. L'index du Journal des débats est publié au terme de chacune des sessions; tous les parlementaires en reçoivent copie. En cours de session, on peut s'adresser au personnel de cette division qui, quotidiennement, consigne sur fiches les données qui seront réunies dans l'index sessionnel.

Cette équipe publie aussi **L'Actualité parlementaire**, un bulletin hebdomadaire (durant la session) qui donne un résumé des travaux et des activités parlementaires.

Enfin, une équipe d'historiens travaille actuellement à reconstituer les débats parlementaires qui se sont déroulés avant la création du **Journal des débats.** En utilisant les documents officiels et les chroniques des courriéristes parlementaires, cette équipe a permis l'accès à un compte rendu ininterrompu des débats de 1867 à 1905.

Combien de fois devons-nous répondre qu'il est impossible de savoir qu'elle était l'intention des législateurs ou les arguments utilisés de part et d'autre au moment de l'étude des projets de loi présentés avant 1963? Grâce à cette équipe de travail, nous connaissons mieux les origines des traditions parlementaires, les précédents, les détails des événements, le texte même des déclarations des députés d'autrefois, bref, notre histoire parlementaire.

Des services aux parlementaires et à leur personnel

Il y aurait encore plusieurs autres services à présenter aux parlementaires désireux d'exploiter au maximum les ressources mises à leur disposition.

Évidemment, depuis quelques années, les parlementaires ont un personnel plus nombreux à leur service; ce sont les attachés politiques et le personnel de soutien qui, souvent, constituent les véritables usagers de la Bibliothèque. Les parlementaires ont donc intérêt à s'assurer que leur personnel connaît les services de la Bibliothèque et les utilise intelligemment.

Numéros de téléphone à rete	enir :
Direction	643-2896
Référence	643-4408
Recherche	643-4567
Documentation de presse	643-7596
Reconstitution des débats	643-3696
Assemblée nationale Édifice « D » 1020, rue Saint-Augustin 3e étage Québec G1A 1A5	

Budgets de recherche des partis politiques (1970-1984)

Maurice Champagne

M. Champagne est politicologue à la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Afin d'être bien documentés, les parlementaires doivent être appuyés par un service de recherche. Ici, au Québec, les coûts des services de recherche des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale sont défrayés, depuis 1970, par l'État. L'auteur retrace le début de cette pratique et son évolution.

Le travail de législateur et de contrôleur du député requiert un support technique minimum. Les services de recherche des partis politiques sont une nécessité que nul ne saurait contester, surtout pas les députés. Un simple parcours des crédits de l'Assemblée nationale étudiés en commission plénière depuis 1970 nous montre une multitude d'interventions sur l'importance de ces services, les montants qui leur sont accordés et leur répartition entre les partis.

La première trace d'un budget accordé aux partis politiques pour fins de recherche se situe lors de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale de 1970-71. Un montant de 50 000\$ était alors mis à la disposition des partis. Ce montant ne faisait pas l'objet d'un élément distinct des crédits, mais se retrouvait au niveau des « frais de bureau et autres dépenses de l'Administration »⁽¹⁾.

De 1971 à 1983, la commission de régie interne assure la répartition des crédits sous l'autorité d'une nouvelle disposition de la *Loi de la législature* (L.Q. 1971, c. 9, art. 28).

En 1983, le Bureau de l'Assemblée nationale, nouvellement créé, obtient juridiction pour réglementer « les sommes que les partis politiques représentés à l'Assemblée » peuvent recevoir à des fins de recherche⁽²⁾. Ces sommes proviennent du fonds consolidé du revenu(³⁾.

Le Bureau édicte, en mai 1983, le « Règlement sur les services de recherche des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ».

Le 9 février 1984, le Bureau approuve les prévisions budgétaires de 1984-1985.

Il semble que le critère principal qui décide de la répartition des montants soit le nombre de députés de chaque parti. Ainsi, même s'il bénéficie du support des cabinets ministériels et, dans une moindre mesure, de l'administration publique, le parti ministériel a toujours reçu plus d'argent pour la recherche que les partis d'opposition pris séparément(⁴).

Soulignons enfin que le budget accordé aux services de recherche des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale a presque triplé en 13 ans, passant de 175 000\$ en 1971 à 515 300\$ en 1984(5).

⁽¹⁾ **Journal des Débats**, 2 juillet 1970, p. 655 -- MM. Bertrand, Lavoie et Charron.

⁽²⁾ LQ. 1982, c. 62, art. 108.

⁽³⁾ Ibid., art. 127.

⁽⁴⁾ Voir: Annexe.

⁽⁵⁾ Ibid.

Répartition annuelle des budgets des services de recherche des partis politiques représentés à l'Assembée nationale (1970-1984)

	T		ż		1				
Année	Référence	Total	P.Q.	P.L.Q.	U.N.	R.C. et P.C.	Dém. C.	P.N.P.	Réserve
*******		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1970-71	J.D 02-07-70 p. 655	50 000	(Selon H. Richa été dépensée)	rd Breton, du	bureau de la vér	ificatton inter	rne, à l'Ass. n	ationale, cette	somme n'a pas
1971-72	L.Q. 1971. c.9 a.28	175 000	25 000	80 000	40 000	30 000			0
1972-73	L.Q. 1971, c.9 a. 28	175 000	25 000	80 000	40 000	30 000			0
1973-74	L.Q. 1971, c.9 a.28	175 000	25 000	80 000	40 000	30 000			0
	R.I., 06-12-73	190 000	40 000						
1974-75	Budget officiel	120 000	40 000	80 000					Î
	Budget suppl.: R.I., 16-05-74	220 000	65 000	120 000		25 000			10,000
	R.I., 12-11-74				10 000				Ö
1975-76	R.I. 7-75 (01-05-75)		65 000	120 000	10 000	25 000			10 000
	R.I. 59-75		1 1		15,000				5 000
	(13-11-75)			J		20.750			1
	R.I. 83-76 (11-03-76)	63 500	74 750	138 000	16 500	28 750			5 500
1976-77	(1) R.I. 91-76 (19-05-76)	250 000	71,000	130,000	11,000	27 000			11,000
	(2) R.I. 149-76 (23-12-76) R.I. 201-77 (21-04-77)		84 200	116 700	25 100	22 100		1 000	900
1977-78	R.I. 161-77 (3-02-77)	320 000	150 000	100 000	50 000	10 000		10 000	0
1978-79	R.I. 358-78 (25-05-78)	320 000	150 000	100,000	50 000	10 000		10 000	P
	R.I. 471-79 (3-05-79)	352 000	165 000	100 0	00 55 000	2	1 000		1 000
1979-80	R.I. 485-79 (17-05-79)	320 000	150,000	100 000	50 000		10 000		10 000
	R.I. 519-79 (12-09-79)	341 000	165 000	110 000	55 000		11 000		ŏ

Année	Référence	Total	P.Q.	P.L.Q.	U.N.	R.C. et P.C.	Béa. C.	P.N.P.	Réserve
1980-81	R.I. 579-80 (27-03-80) R.I. 648-80 (24-09-80) R.I. 685-81 (4-02-81)	375 100	181 500 186 800	121 000	60 500		12 100 6 800		5 300
1981-82	IR.I. 710-81 (11-06-81)	375 100	201 000	168 380	5 720				0
1982-83	R.I. 833-82 (19-05-82)	375 100	201 000	174 100					0
1983-84	Bureau de l'Ass.s inationale, dé- cision no 006- 83 (26-05-83)	. 488 000	260 000	228 000					0
1984-85	IBudget officiell IBureau de l'A.N. décision no 900074-84 (9-02-84) et décision no 000091-84 (19-04-84)		274 550	240 750	98 20			91 91 38	0

⁽¹⁾ Avant élection

⁽²⁾ Après élection



Déménagement de certains services de la bibliothèque

Certains services de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale sont relogés à l'édifice « D » depuis le 29 novembre 1985. Ce sont les divisions de la recherche, de la reconstitution des débats, de l'indexation (3º étage), de la documentation de presse (2º étage), celle du catalogage et des acquisitions (4º étage) et, enfin, de l'atelier de reliure (3º étage).

L'édifice « D » a été attribué à l'Assemblée nationale pour y loger ses services administratifs: Direction générale de l'administration, directions du personnel, de la gestion financière, des services auxiliaires et du Service des achats, le Service du protocole et des relations interparlementaires, la Direction des communications, la nouvelle Direction de l'informatique, le Service de la vérification interne et le Secrétariat du bureau de l'Assemblée en plus des services de la Bibliothèque déjà énumérés.

L'édifice de 7 233 mètres carrés comprend neuf étages. Situé sur la rue Conroy en bordure du boulevard

Saint-Cyrille, il est relié par une passerelle à l'édifice André-Laurendeau lequel est lié à l'Hôtel du Parlement par un tunnel. Construit en 1931, l'édifice a logé dans le passé le ministère de l'Agriculture et plus récemment celui de la Fonction publique.

L'immeuble a été entièrement rénové par la Société immobilière du Québec: climatisation, chauffage, éclairage, fenêtrage, architecture et décoration intérieure, enveloppe extérieure. Son aménagement est de type paysager. Les travaux d'aménagement ont été dirigés par Madame Cécilia Tremblay, directrice de l'aménagement à l'Assemblée nationale.

Les principaux objectifs actuellement poursuivis sont la libération maximum d'espace dans les édifices à location, le regroupement des effectifs d'une même direction générale ou direction, la centralisation de la Direction générale de l'administration, et le dégagement des locaux à l'Hôtel du Parlement qui pourront être réservés aux députés ou rénovés.

Édifice « D » en 1931

L'édifice actuel est le premier d'un ensemble de trois bâtisses destinées à occuper, une fois tout le projet réalisé, le terrain rectangulaire compris entre les rues Ste-Julie, St-Amable, St-Augustin et Conroy, dont la superficie totale est de 60,120 pieds carrés.

Le présent édifice qui s'élève aux angles des rues St-Augustin, Ste-Julie et Conroy, occupe un terrain d'une superficie de 19,720 pieds carrés et il comprend 9 planchers.

Sur ce nombre, 6 planchers pratiquement sont occupés par le ministère de l'Agriculture.

1½ plancher par le ministère de la Voirie, branche de la comptabilité, dont le bureau du Tourisme. La balance de l'édifice est occupé par le bureau

La balance de l'édifice est occupé par le bureau des Statistiques, par l'Imprimeur du Roi et par le bureau de la Perception des taxes sur la gazoline. Deux salles pour conventions occupent la moitié du premier étage et peuvent contenir 400 personnes assises ou près de 700 debout.

Le contrat a été accordé le 15 du mois d'août 1931, et dès le commencement du mois de septembre 1932 la bâtisse était occupée.

La structure de cet édifice est en béton armé. Les façades sont en revêtement de granite et de pierre à chaux.

Les matériaux qui ont servi à la construction de cet édifice sont d'environ 90% de la province de Québec, c'est-à-dire que nous avons fait venir de l'étranger quelques spécialités dont l'outillage et la maindoeuvre ne se trouvaient pas chez-nous.

Rapport du ministère des Travaux publics, 1932-1933.

Les ministres choisis hors du Parlement

Gaston Deschênes et Marc-André Bédard

MM. Bédard et Deschênes sont historiens à la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le 16 octobre 1985, lorsque le premier ministre Johnson fit accéder au cabinet quatre personnes choisies hors de l'Assemblée nationale, la plupart des observateurs ont estimé qu'il s'agissait d'un précédent. Or, en fait, non seulement le premier ministre Godbout en avait fait autant en 1936, mais on retrouve le même phénomène en décembre 1891. En 1936, Godbout avait nommé quatre personnes non élues dans un cabinet qui ne comptait que dix ministres. En 1891, Charles-Eugène Boucher de Boucherville (qui n'était pas député mais conseiller législatif) en avait aussi nommé quatre dans un cabinet qui ne comptait que neuf ministres!

En fait, depuis 1867, trente-trois ministres ont été choisis hors du Parlement, ce qui comprend l'Assemblée nationale (ou législative) et le Conseil législatif. De ce nombre, quatre ont été nommés au Conseil législatif et vingt-neuf se sont portés candidats à des élections générales ou complémentaires, le plus souvent avec succès, sauf depuis 1936 alors que huit des 14 ministres en quête d'une légitimation ont été défaits (Tableau I).

L'obligation pour un ministre d'être député est une de nos conventions constitutionnelles les mieux établies et constitue l'un des fondements de notre système parlementaire.

Dans un article publié dans **L'Action** du 26 novembre 1970, Jean-Charles Bonenfant écrivait ce qui suit:

Généralement, lorsqu'un premier ministre appelle à siéger dans son gouvernement quelqu'un qui n'est pas député, il annonce en même temps une élection partielle et dans moins de deux mois le nouveau ministre peut siéger au parlement, ce qui est vraiment le « délai raisonnable » dont parlent les auteurs. Mais quand le délai cesse-t-il d'être raisonnable? Il est difficile de le

dire avec des chiffres, mais il semble bien que le plus long dans notre histoire fut celui qui suivit, en 1944, la nomination du Général H.G. McNaughton comme ministre de la Défense nationale.

Il fut d'abord défait à une élection partielle alors que le gouvernement avait espéré qu'il serait élu par acclamation. Il ne fut pas plus heureux aux élections générales de l'été de 1945. Il ne fut jamais député, mais n'en demeura pas moins ministre du 2 novembre 1944 au 20 août 1945.

L'histoire du Québec n'a retenu aucun cas semblable à celui du général McNaughton qui a été ministre pendant près de 300 jours. Madame Lalonde a été ministre pendant 138 jours. Monsieur Jean Coumoyer l'a été pendant 102 jours. Il avait été nommé pour remplacer Pierre Laporte, décédé durant la crise d'octobre 1970, et les élections n'ont eu lieu qu'en février 1971. Exception faite de ces deux cas, le délai entre la nomination et l'élection (ou la défaite) n'a pas dépassé deux mois, sauf en 1891 lorsque la campagne électorale, déclenchée le surlendemain des nominations, a été très lonque.

Une analyse plus serrée de ces trentetrois précédents révèle que tous les ministres ainsi nommés se sont présentés à la première occasion, que ce soit une élection complémentaire ou une élection générale.

À cet égard, deux cas, ceux de Church en 1874 et de Mousseau en 1882, méritent cependant quelques observations car la chronologie des élections complémentaires peut faire croire qu'ils ont laissé passer au moins une occasion de se faire élire.



L.R. Church, un procureur de la Couronne du district d'Ottawa, a été nommé ministre le 22 septembre 1874. Des élections partielles ont eu lieu le 3 octobre 1874 (dans Trois-Rivières) et le 5 octobre (dans Montmorency et Québec-Comté), mais il s'agissait dans tous les cas d'élections décrétées spécialement pour permettre la réélection de députés qui venaient d'être nommés ministres en même temps que Church: à cette époque, et jusqu'en 1927, un député nommé ministre devait démissionner et se présenter à nouveau devant ses électeurs. Le 26 octobre 1874 (34 jours après sa nomination), Church s'est fait élire dans Pontiac dont le député avait démissionné le 8 octobre.

Mousseau, qui était ministre à Ottawa et député de Bagot au fédéral, a démissionné le 28 juillet 1882 pour devenir, le 31 juillet, premier ministre et procureur général du Québec (le tout sans être député) tandis que Chapleau, premier ministre du Québec, allait occuper les fonctions de Mousseau à Ottawa. Le 14 août, l'un des ministres de Mousseau, Jean Blanchet, se fait réélire dans le comté de Beauce: il avait dû démissionner, tel que prescrit par la loi, en acceptant la charge de ministre. Pour faciliter le passage de Chapleau à Ottawa, Nantel, le député fédéral de Terrebonne, démissionne pour permettre à Chapleau de

se faire élire le 16 août; Nantel prend « en charge » le siège *provincial* de Terrebonne lors des élections partielles du 19 août. Quant à Mousseau, il se fait élire dans Jacques-Cartier, le 26 août 1882, comté dont le titulaire avait été préalablement nommé « registrateur » par le gouvernement le 11 juillet. (Cette élection a été annulée le 7 mai 1883 et Mousseau a été réélu le 26 septembre 1883. Il avait laissé passer l'élection partielle dans Laval, le 13 juin 1883, élection provoquée elle aussi par l'annulation de l'élection de P.-E. LeBlanc, député du parti ministériel qui s'est porté candidat une autre fois).

Comme on peut le constater, Church ne pouvait se présenter contre ses propres collègues du cabinet. De même, Mousseau ne pouvait se présenter contre son ministre Blanchet dans Beauce, ni dans Terrebonne, contre Nantel qui avait accepté de changer de comté pour faciliter la permutation Mousseau—Chapleau. Voilà pourquoi on peut affirmer que tous les ministres choisis hors Parlement depuis 1867 se sont présentés devant les électeurs à la première occasion.

Il faut noter aussi que, dans l'un et l'autre cas, des députés ont libéré des comtés pour faciliter l'entrée au Parlement de ministres non élus qui, par ailleurs, n'ont pas été privés de la possibilité de siéger puisque ces événements se déroulaient hors session.

Enfin, le délai (incluant la campagne électorale) entre la nomination comme ministre et l'élection (ou la défaite) est de 34 jours pour Church et 26 jours pour Mousseau, de telle sorte qu'on ne peut vraiment pas les considérer comme des exceptions à la convention constitutionnelle.

Personnellement, concluait Bonenfant, je crois que les ministres doivent être députés et jusqu'ici, en vertu de la simple convention, ils le sont devenus rapidement lorsqu'ils ne l'étaient pas au moment de leur nomination. On peut toutefois se demander s'il ne faudrait pas imiter l'Australie et préciser dans un texte de loi que l'élection doit avoir lieu dans un délai précis afin d'éviter la situation bizarre qu'a connue le gouvernement fédéral lorsque le général McNaughton détint un important portefeuille pendant près de dix mois sans être député.

Tableau I Ministres choisis à l'extérieur du Parlement

Noms	Nomination au Cabinet	Nomination au Conseil législatif	Élection	Défaite	Délai (Jours)
Church, L.R.	22-09-1874		26-10-1874		34
Langelier, François	8-03-1878		1-05-1878		54
Ross, David-A.	8-03-1878		1-05-1878		54
Mercier, Honoré	30-04-1879		3-06-1879		34
Mousseau, A.	31-07-1882		26-08-1882		26
Ross, David-A.	29-01-1887	2-03-1887			34
Garneau, Pierre	29-01-1887	31-01-1887			2
Rhodes, William	7-12-1888		27-12-1888		20
Beaubien, Louis	21-12-1891		8-03-1892		20 77
Casgrain, Thomas C.	21-12-1891		8-03-1892		77
Flynn, Edmund J.	21-12-1891		8-03-1892		77
Taillon, Louis-O.	21-12-1891		8-03-1892		77
Atwater, A.W.	12-05-1896		4-06-1896		23
Devlin, C.R.	17-10-1907		4-11-1907		18
Mitchell, W.G.	12-11-1914		21-11-1914		9
Leduc, Alfred	25-04-1927		16-05-1927	0.9	21
McMaster, A.R.	12-09-1929		30-09-1929		18
Scott, G.W.	16-10-1930	13-11-1930			28
Bertrand, C.A.	27-06-1936		17-08-1936		51
Gagnon, Wilfrid	27-06-1936			17-08-1936	51
Gervais, Césaire	27-06-1936		l .	17-08-1936	51
McDougall, E.S.	27-06-1936		l 1	17-08-1936	51
Perrier, Hector	16-10-1940		19-11-1940		34
Gingues, Maurice	21-06-1944			8-08-1944	48
Marler, George C.	8-11-1960	8-11-1960			31
Kierans, Éric	8-08-1963		25-09-1963	1	46
Wagner, Claude	31-08-1964		5-10-1964		35
Cournoyer, Jean	29-10-1970		8-02-1971		102
Lalonde, Francine	16-01-1985			3-06-1985	138
Beaudoin, Louise	16-10-1985			2-12-1985	47
Denis, Lise	16-10-1985			2-12-1985	47
Cloutier, Rollande	16-10-1985			2-12-1985	47
Parent, Jean-Guy	16-10-1985		2-12-1985		47
Total	33	4	21	8	

⁽¹⁾ Cette élection a été annulée en mai 1883; Mousseau a été réélu en septembre 1883.

L'ouverture d'une session à l'Assemblée législative

Maurice Pellerin

Monsieur Maurice Pellerin est agent de recherche à la Division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assembée nationale.

Description des cérémonies d'ouverture d'une session selon le protocole qui fut suivi jusqu'à la fin des années soixante.

La journée d'ouverture d'une session constitue, au début du siècle, un événement politique, militaire et mondain important pour la ville de Québec. L'étiquette protocolaire britannique avec laquelle le lieutenant-gouverneur préside à cette fête, le cliquetis des épées pendant aux tuniques des officiers galonnés d'or, les brillantes toilettes des dames, la fanfare et les canonnades à l'extérieur, le discours du trône, les réceptions qui s'en suivent, tout cela contribue alors à faire de cette cérémonie l'un des événements les plus courus de la vieille capitale.

Préparatifs de la cérémonie

C'est le Conseil exécutif qui choisit la date d'ouverture. D'habitude, il fait commencer la session pendant la saison morte, en hiver ou moins souvent en automne. C'est le meilleur temps pour le travail parlementaire, car les activités agricoles et maritimes ralentissent et les affaires pressent moins. Quand la date d'ouverture est fixée. le gentilhomme huissier à la verge noire lance les invitations pour la cérémonie officielle et assigne à chaque invité un siège, selon l'ordre de préséance du protocole. Le cabinet ministériel siège, à quelques reprises, pour préparer les travaux de la session. On refait une toilette aux salles du parlement. On ajoute, au besoin, des sièges supplémentaires. Le greffier détermine une place à chaque député dans le salon vert. Arrivent les premiers avis pour les bills privés. Tous ces préparatifs sont le signal d'un regain d'animation pour la ville de Québec, qui voit descendre peu à peu les parlementaires et leurs invités dans les divers hôtels, le Château Frontenac, le Clarendon ou le Saint-Louis.

Les invités au Conseil législatif

La cérémonie d'ouverture commence, suivant la coutume, à trois heures de l'après-midi. Un peu avant l'heure, les invités prennent place dans le salon rouge du Conseil législatif où se déroule l'essentiel des activités, puisque, selon la règle britannique, le souverain ou son remplaçant ne peut mettre les pieds chez les représentants du peuple. Les invités proviennent de la haute société de Québec: membres de la magistrature, dignitaires ecclésiastiques (archevêque de Québec, évêque anglican de Québec, curés des paroisses de la ville, supérieurs de communautés, etc.), corps diplomatique et agents consulaires, députés fédéraux et sénateurs de la région, recteur de l'université et directeurs d'écoles supérieures, maires de Québec et de Lévis, sous-ministres des différents départements, etc. Tous ces invités occupent des sièges sur le parquet de la Chambre, devant le trône qu'on a érigé pour la circonstance.

À la gauche du trône prennent place l'épouse du lieutenant-gouverneur et les membres de sa famille; à la droite, les invités d'honneur du Président du Conseil législatif. Le public se presse dans les galeries, assis ou debout. Tout ce beau monde se présente en habits de cérémonie; les hommes portent le veston noir et le pantalon rayé, les dames, des toilettes remarquables. Elles ont, la plupart, la tête ornée de chapeaux formant, selon la mode du temps, des auvents ou des huttes chinoises. Elles sont souvent l'objet de petites méchancetés de la part des journalistes du temps qui notent, comme le Soleil(1): « L'oeil se tourne surtout vers cet essaim de jolies femmes qui meuble agréablement le parquet et qui encombre la galerie ».



L'attente à l'Assemblée législative

Dans la salle de l'Assemblée législative, la scène est un peu différente. Il ne règne pas le même ordre qu'au Conseil. Au lieu de la solennité et des murmures discrets, c'est la joie bruyante de personnes qui ne se sont pas vues depuis plusieurs mois, ce sont des poignées de mains toujours renaissantes, des plaisanteries plus ou moins spirituelles, des cris et des applaudissements qui accompagnent l'entrée des députés qui se sont distingués pendant la dernière campagne électorale. C'est ainsi qu'en 1909, l'entrée d'Henri Bourassa dans le salon vert est saluée d'une ovation de ses partisans et d'une partie considérable des spectateurs massés dans les galeries. Les journalistes guettent aussi l'arrivée du premier député qui entre dans le salon vert pour lui décerner le « record d'assiduité ».

Laurier faisait remarquer que l'ouverture de la session à la Chambre des communes ressemblait à la rentrée des classes(²). Il en est de même à l'Assemblée législative. Le correspondant parlementaire de l'Événement(³) se dit choqué de se retrouver dans une salle d'attente plutôt que dans une salle de délibérations : « Le chapeau sur la tête, les pieds à la hauteur du menton, parlant tous en même temps, fumant et crachant à la dérobée, un trop grand nombre de députés semblaient heureux de pouvoir afficher en public le plus profond mépris d'eux-mêmes et des autres. »

L'arrivée du lieutenant-gouverneur

À trois heures, le Président du Conseil législatif, coiffé du tricorne et revêtu de la toge, entre dans la salle, par la droite du trône, et précédé du sergent d'armes portant la masse. Le greffier l'accompagne à sa droite et le greffier adjoint à sa gauche. Ils saluent, tous les quatre, le trône et s'assoient, à l'exception du sergent d'armes qui reste debout en arrière et à la gauche du fauteuil du Président. Il dépose ensuite la masse sous la table. Le public est dans l'expectative.

On entend tout à coup la fanfare claironner à l'extérieur du palais législatif. C'est le lieutenant-gouverneur qui vient d'arriver dans un carosse ou un traîneau tiré par quatre chevaux noirs harnachés. Il est escorté d'un détachement d'une douzaine de cavaliers, sabres au clair et vêtus du costume des Hussards. Il descend et passe en revue un garde d'honneur de cent hommes de la garnison, qui font le salut militaire de quinze coups de mousquet. En même temps, des hauteurs de la citadelle retentissent quinze coups de canon. Le drapeau britannique monte et flotte au-dessus du donjon central. La fanfare militaire de la garnison joue « Dieu sauve le Roi » et « Ö Canada ». Le lieutenant-gouverneur fait ensuite son entrée par la porte centrale du parlement au milieu d'un état-major chamarré de torsades et de galons d'or.

Dès que résonne le cliquetis des éperons et des sabres en bandoulière, les invités se lèvent et font silence. Les officiers vont se placer des deux côtés du trône. Le Président du Conseil, en toge et coiffé de son tricorne, s'approche de son fauteuil. Le lieutenant-gouverneur, en costume officiel (bicorne à plumes, habit à passementeries, culottes de chamois blanc) monte les degrés du trône, se retourne, salue et s'assied. L'assistance s'assied à son tour.

L'invitation aux députés de se rendre au Conseil législatif

Alors, le Président du Conseil se lève et, après avoir soulevé son tricorne comme pour obtenir la permission de parler, demande au gentilhomme huissier à la verge noire, qui est le messager de la Chambre haute auprès de la Chambre basse, d'aller chercher les représentants du peuple dans la salle voisine. Ce dernier, vêtu en habit de cour, petites culottes et souliers à boucles, quitte le Conseil après avoir fait les trois saluts traditionnels. Il arrive à l'Assemblée, mais on lui ferme la porte au nez, geste symbolique pour signifier l'indépen-

dance de cette Chambre. Il frappe trois coups avec sa baguette. Le sergent d'armes prend un air surpris et demande: « Qui est là? ». Le gentilhomme s'identifie, entre et s'avance, à pas mesurés, en faisant trois courbettes, jusqu'à la barre de la Chambre. Il donne alors son message dans les deux langues, puis se retire, sans tourner le dos à la Chambre, en faisant encore trois révérences. Les débutés ont l'habitude, comme à Ottawa, de rythmer par des effets sonores (battements de mains, bruits avec les pupitres, etc.) les gestes du gentilhomme huissier.

Les députés viennent ensuite au Conseil, précédés de l'Orateur (s'il est déjà élu) et du sergent d'armes qui porte la masse. Ils restent debout entre l'entrée et la barre de la Chambre. L'Orateur, lui, s'avance dans le demi-cercle que décrit ta barre au centre; il soulève son tricorne en signe de respect, salue et se coiffe de nouveau.

Discours du trône

Le lieutenant-gouverneur lit alors en français et en anglais le discours du trône. C'est à l'époque un texte assez aride et constitué de phrases stéréotypées, qui signale les principaux faits d'intérêt public qui se sont produits depuis la dernière session et que tous connaissent déjà très bien: les événements heureux et malheureux concernant la famille royale, les personnalités civiles, politiques ou religieuses, la situation du pays et de la province, etc. Ce discours annonce aussi, mais d'une façon plutôt vague, les mesures que le gouvernement entend proposer au Parlement et qui sont, pour la plupart, déjà révélées : la politique des bonnes routes, l'attention plus grande accordée à l'instruction publique ou à la colonisation, etc. Au lieu de présenter un véritable programme de travail législatif, il offre plutôt un menu frugal, comme ne manque jamais, d'ailleurs, de la rappeler l'opposition, mais il constitue néanmoins un des éléments jugés alors essentiels de ce spectacle officiel et solennel d'ouverture, et un cadre indispensable pour la discussion qui suivra lors du « débat sur l'adresse ».

Première séance

Après ce discours, le lieutenant-gouverneur se retire au salon du Président du Conseil. L'Assemblée se retire également. C'est la fin de la cérémonie avec tous ses oripeaux traditionnels, militaires et mondains, qui se perpétueront, presque inchangés, jusqu'à la fin des années soixante. Le conseil et l'Assemblée tiennent ensuite, dans leurs salles respectives, leur première séance, qui se résume à des formalités et ne dure que quelques minutes: présentation des nouveaux parlementaires, présentation d'un projet de loi « pro forma » et motions diverses (pour la prise en considération ultérieure du discours du trône, pour la nomination des comités et l'ajournement).

La présentation des nouveaux députés constitue un élément plus divertissant au milieu de toutes ces formalités: le nouveau député, conduit par deux membres de son parti, se dirige vers son siège aux acclamations bruyantes de ses partisans. Une formalité plutôt surprenante consiste en la présentation d'un bill fictif en première lecture, qui ne deviendra jamais loi: il s'agit du bill no 1 « Loi relative à la prestation des serments d'office » à l'Assemblée législative, et du bill A concernant l'agriculture au Conseil législatif. C'est encore un souvenir d'une coutume britannique; les deux Chambres voulaient, en présentant un projet de loi avant de discuter le discours du trône, affirmer leur puissance et leur indépendance à l'égard de la couronne.

La séance levée, ministres, députés et journalistes sont invités dans les salons de l'Orateur pour y sabler le Champagne. La journée se termine par un d'îner d'État à Spencer Wood, résidence du lieutenantgouverneur, et par un bal qui se prolonge tard dans la nuit, avec sensiblement les mêmes invités que pour la cérémonie d'ouverture.

Il est rare, cependant, qu'une journée aussi chargée de rites et de solennités ne comporte pas d'incidents qui viennent déranger quelque peu ce spectacle bien réglé. Ainsi en 1908, une tempête de neige avait empêché plusieurs parlementaires de se rendre à la cérémonie. En 1912, une panne d'électricité se produisit pendant la cérémonie qui se continua à la lumière pâlotte de quelques becs de gaz. En 1919, on ne put tirer les quinze coups de canon traditionnels, car il n'y avait plus de canons disponibles et celui qu'on avait commandé de Petawawa arriva quelques jours plus tard.

Par contre, il arrive que la visite de certaines personnalités vienne donner plus d'éclat à la cérémonie: en 1900, le consul général de France en uniforme officiel et le chef des Hurons de l'Ancienne-Lorette; en 1906, Lady Laurier et plusieurs consuls, dont celui de Russie, le baron de Struve; en 1913, Sir Wilfrid Laurier et Lady Laurier; en 1915, le cardinal Bégin récemment nommé dans cette fonction; en 1922, Cécile Sorel et Albert Lambert de la Comédie française.

Ce spectacle d'ouverture, apprécié de la société mondaine, ne manquait pas cependant de critiques. Au siècle dernier, Papineau ne vovait dans toute cette pompe qu'un vain étalage⁽⁴⁾. Laurier, tout en admettant que ces rites ne manquaient pas de grandeur à Ottawa, les considérait comme grotesques et comiques à Québec'b'. Des journaux les critiquaient aussi parfois en écrivant que c'étaient des « simagrées ridicules et inexplicables » ou « un spectacle navrant »(6). Il n'est donc pas étonnant que cinquante ans plus tard, avec l'abolition du Conseil législatif (décembre 1968), l'Assemblée ait décidé d'abandonner ce rituel qui avait perdu d'ailleurs la plus grande partie de sa signification.

⁽¹⁾ Le Soleil, 4 mars 1908, p. 1.

⁽²⁾ Wilfrid Laurier à la tribune. Québec, Turcotte et Ménard, 1890, p. 191.

⁽³⁾ L'Événement, 12 novembre 1913, p. 1.

⁽⁴⁾ La Minerve, 22 août 1837.

⁽⁵⁾ Id. p. 195.

⁽⁶⁾ La Presse, 19 janvier 1900, p. 4; Le Pays, 24 janvier 1914, p. 3.

Notes de lecture

Bélanger, Réal, Paul-Emile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918). Québec, P.U.L., 1984, 439 pages (Coll: « Histoire politique », 2)

Publiée sans bruit à l'automne 1984, au moment où Québec vivait une importante crise ministérielle, la biographie de Paul-Émile Lamarche ne manquait pourtant pas d'actualité.

Paul-Émile qui? Peu de gens, en effet, se souviennent de son nom. Il appartient à cette époque qui se situe, écrivait Jean-Paul L'Allier, dans « l'angle mort » de notre mémoire collective: trop vieux pour qu'on l'ait connu personnellement, trop jeune pour figurer dans les programmes d'histoire. Et ajoutons: sans importance dans notre culture qui privilégie la fidélité partisane.

Jeune avocat, Paul-Emile Lamarche amorce ses premières activités politiques en 1904; son premier discours définit les grandes lignes de sa pensée nationaliste. Au printemps 1908, il participe à la campagne électorale provinciale, avec Henri Bourassa, au sein de l'alliance conservatricenationaliste; à l'automne, il s'engage auprès des conservateurs dans la campagne électorale fédérale.

En 1910, Laurier présente la « Loi concernant la marine de guerre du Canada ». Lamarche joint alors l'alliance formée par les conservateurs dissidents dirigés par Monk et les nationalistes de Bourassa. L'année suivante, il se porte candidat dans Nicolet et, au terme de la campagne, il entre à la Chambre des communes avec seize autres députés conservateurs-nationalistes, un contingent respectable qui ne détient cependant pas la « balance du pouvoir ».

Sur la question des écoles du Keewatin (territoire annexé au Manitoba), il résiste, avec quatre collègues, aux pressions et aux manoeuvres (on l'attire à l'extérieur de la Chambre au moyen d'un faux message pour l'empêcher de parler en deuxième lecture) en pleine conscience de sa situation: « De cette manière, je me suicide. Je ne serai plus seulement capable de faire poser un fanal sur un quai dans le comté de Nicolet ». Cette résistance n'empêche pas le gouvernement de faire adopter sa loi. Les nationalistes subiront aussi un échec dans le débat sur la marine durant l'hiver 1912.

Puis, peu à peu, le groupe nationaliste s'effrite et Lamarche entreprend lui-même de se ménager une « sortie élégante » en décrochant un poste d'avocat au contentieux de la ville de Montréal. En 1916, il se retrouve le seul du groupe à défendre les principes au nom desquels il a été élu. À l'automne, il démissionne, refusant de demeurer député au-delà de la durée normale du Parlement. Deux ans plus tard, il décède à l'âge de 36 ans.

Supérieur intellectuellement à la plupart de ses collègues, Lamarche aurait pu accéder aux plus grands honneurs mais il en a décidé autrement. « Au point de vue patronage, disait-il, je suis le député le plus pauvre de la province, mais je reste avec ma conscience. (...). Pour devenir ministre, je sais également ce qu'il faut faire, mais j'ai trop bien appris à respecter ma parole d'honneur (...) ».

Réal Bélanger présente une étude fouillée reposant sur une recherche difficile car Lamarche n'a pas laissé de fonds d'archives. En s'attachant à l'aspect parlementaire de la carrière de ce député, il apporte une contribution intéressante à l'histoire du parlementarisme. De cette brève carrière, l'auteur conclut qu'il y a peu de place dans notre système politique pour une action menée en marge des partis politiques.

Gaston Deschênes

Vient de paraître

La Bibliothèque tient à signaler quatre nouvelles publications:

- Collection: « Bibliographie et documentation » 1)Sylvio Normand,
 - - Bibliographie sur les institutions parlementaires
 - Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1985,

 - «Bibliographie et documentation, no 18» Prix: 5,00\$
 - Raymond Gagné,
 Publications parlementaires québécoises, Catalogue collectif, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1985,
 - 26 pages « Bibliographie et documentation, no 19 «Prix: 3,00\$
- Collection : « Débats de l'Assemblée législative
 - du Québec »
 - 1) Mireille Barrière, Débats de l'Assemblée législative du Québec, 1904, Québec, Assemblée nationale, 1985, 604 pages Prix: 15,00\$
- 2) Marc-André Bédard, Débats de l'Assemblée législative du Québec, 1905, Québec, Assemblée nationale, 1985, 454 pages Prix: 15.00\$

Ces ouvrages, dont le tirage est limité, sont en vente à l'endroit suivant:

Assemblée nationale Distribution des documents parlementaires 1060, rue Conroy C.P. 28 Québec (QUÉ) G1R 5E8